

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Abfälle
Akteure	Pro Natura
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Abfälle, Pro Natura, 2004*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Abfälle	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Abfälle

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 10.11.2004
PHILIPPE BERCLAZ

L'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN) du canton du Jura a approuvé le **projet d'assainissement de la décharge de Bonfol** des huit entreprises chimiques bâloises (BCI). Sa décision est toutefois assortie de 54 demandes de compléments sur le traitement de l'air et la sécurité. Ceux-ci reprennent certains points qui avaient été mis à l'index par le Collectif Bonfol (Pro Natura, WWF, SIB et les Verts français), tels que le traitement de l'air et la sécurité des travailleurs comme de la population. La faisabilité de la construction de la halle métallique posait aussi problème pour l'OEPN. Ce point litigieux a pu être levé, car, entre-temps, le BCI a abandonné cette solution et a cherché un autre type de couverture pour la décharge. Répondant à l'OEPN, le BCI a accepté de donner les compléments, sauf sur deux points d'achoppement : l'implantation de deux piézomètres supplémentaires pour surveiller l'activité souterraine de la décharge, et la nécessité de réaliser une étude d'impact sur l'environnement pour tout ce qui touche au conditionnement des déchets avant que ceux-ci soient chargés sur train et acheminés vers des stations d'incinération étrangères.¹

1) LT, 30.4.04; presse du 15.5 (Collectif) et 3.6.04 (OEPN); QJ, 11.6, 19.9 et 10.11.04.